

Moniteur de canoë kayak

fiche métier



PASSIONNÉ / EXPERT / PÉDAGOGUE

Le moniteur de canoë-kayak et disciplines associées (CKDA) en eau vive, eau calme et mer est un spécialiste autonome. Le moniteur encadre pour tout public les activités du canoë-kayak et les disciplines associées s'organisant sur tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage, en eau calme, en eau vive et en mer. À ce titre il a vocation à :

- < **Faire progresser** sur le plan technique et de la sécurité.
- < **Participer** à l'éducation à l'environnement et au développement durable de son activité.
- < **Enseigner** la gestion des risques en eau vive, en eau calme et en mer, en randonnée nautique.

Qualités essentielles requises

Savoir : connaissances des différents publics / les fondements techniques et sécuritaires de son activité.

Savoir-faire : niveau technique reconnu en eau vive et en mer – Adapter l'activité au projet éducatif et à la motivation du public.

Savoir-être : adaptabilité – autonomie – pédagogie – communication.

Débouchés et employeurs

Travailleur indépendant

Salarié : structures privées de secteur associatif ou marchand.

Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Salaire

Un moniteur indépendant est payé en honoraires. Sa rémunération varie selon le marché de l'emploi, son expérience et le niveau de ses compétences (de 170 € à 280 € par jour).

Salaire de départ : SMIC. Il est possible de doubler son salaire en saison.

Évolution professionnelle

Diversification de l'activité : la forte saisonnalité contraint le moniteur de CKDA à exercer une autre profession, hors période estivale à l'exception des clubs et comités fédéraux.

Préparer son évolution : le moniteur de CKDA peut évoluer en élargissant son champ de compétences (BPJEPS Activités Physiques pour Tous) ou en se spécialisant dans son activité (formateur – entraîneur – concours de la fonction publique ou des collectivités territoriales). *

* Possibilité de passer un DE JEPS (niveau III) et un DES JEPS (niveau II)

Formations et diplômes

Cursus principal : **BP JEPS spécialité éducateur sportif** mentions activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive **OU** activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer **OU** activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 beaufort (niveau IV) et DEJEPS canoë-kayak en eaux vives (niveau III).

La formation se déroule en **alternance** (entre l'organisme de formation et l'entreprise) et elle s'effectue sur **1 an**.

Pré-qualifications au DEJEPS canoë-kayak en eaux vives :

Diplômes fédéraux – moniteur fédéral pagaies couleurs / assistant moniteur pagaies couleurs.

CQP – moniteur de canoë-kayak.

Organismes de formation

Coût moyen de la formation : 7 400 € maximum. Chaque candidat peut être éligible à une aide financière selon son profil (âge, statut, niveau d'étude). Possibilité de signature de **contrats de professionnalisation**.

Organismes de formation : tous les organismes de formation sont habilités par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes.*

* Voir le calendrier des formations du Ministère des Sports : www.sports.gouv.fr

BP JEPS spécialité éducateur sportif mentions :
activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive OU
activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer OU
activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe III,
en eau calme et en mer jusqu'à 4 beaufort

Exigences préalables :

- Être titulaire d'un diplôme de secourisme : PSC1 ou AFPS ou PSE1 ou 2 ou AFGSU ou SST.
- Présenter une attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article L. 212-1 du code du sport ;
- Être capable de réaliser des gestes techniques de base communs aux activités du canoë-kayak au moyen d'un test technique qui est réalisé par le (la) candidat(e).

UN BREVET PROFESSIONNEL ORGANISÉ EN 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

2 UNITÉS TRANSVERSALES À TOUTES LES SPECIALITES

U.C.1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

U.C.2 Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

2 UNITÉS CAPITALISABLES DE LA MENTION ACTIVITÉS DU CANOË-KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIÉES EN EAU VIVE

U.C.3 Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans les activités du canoë-kayak et des disciplines associées jusqu'au premier niveau de compétition fédérale ;

U.C.4 Mobiliser les techniques de la mention « activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

2 UNITÉS CAPITALISABLES DE LA MENTION ACTIVITÉS DU CANOË-KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIÉES EN MER

U.C.3 Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans les activités du canoë-kayak et des disciplines associées jusqu'au premier niveau de compétition fédérale ;

U.C.4 Mobiliser les techniques de la mention « activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

2 UNITÉS CAPITALISABLES DE LA MENTION ACTIVITÉS DU CANOË-KAYAK ET DISCIPLINES ASSOCIÉES EN EAU VIVE JUSQU'À LA CLASSE III, EN EAU CALME ET EN MER JUSQU'À 4 BEAUFORT

U.C.3 Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans les activités du canoë-kayak et des disciplines associées jusqu'au premier niveau de compétition fédérale ;

U.C.4 Mobiliser les techniques de la mention « activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

* La validité des UC est permanente. Il est possible de se réinscrire dans une formation en cas d'échec.

Ressources utiles

- **Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes :**
www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr/
- **Ministère des sports :** www.sports.gouv.fr/
- **Fédération Française de Canoë-kayak :** www.ffck.org